

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires  
Financières

F4

### Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

**Présents :**

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

**Etaient représentés :**

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laëtitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

**Absents excusés :**

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre de votes pour :** 40

**Nombre de votes contre :**

**Nombre d'abstentions :**

**Mention du vote :** Adoptée à l'unanimité

### Vote du Budget Primitif 2023 du cinéma Jean Vigo

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2013 créant un budget annexe du cinéma Jean Vigo,

Vu le projet de budget du cinéma Jean Vigo,

Vu l'avis de la Commission intéressée

#### DELIBERE

Article 1 : vote le budget annexe primitif 2023 du cinéma Jean Vigo arrêté à la somme de 824 586,42 € :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	146 880,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	579 500,00
65	Autres charges de gestion courante	6,00
023	Virement à la section d'investissement	35 425,82
042	Opération d'ordre transfert entre sections	13 674,18

	<b>TOTAL</b>	<b>775 486,42</b>
--	--------------	-------------------

### RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	156 087,82
74	Dotations et participations	619 392,60
75	Autres produits gestion courantes	6,00
<b>TOTAL</b>		<b>775 486,42</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

Chap.	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	49 100,00
<b>TOTAL</b>		<b>49 100,00</b>

#### RECETTES

Chap.	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	35 425,82
040	Opération d'ordre transfert entre section	13 674,18
<b>TOTAL</b>		<b>49 100,00</b>

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 15/02/23

Affiché le 15/02/23

Exécutoire le 15/02/23

Le Maire  
Patrice LECLERC



Signé électroniquement le  
Le 10 février 2023